

puissants établissements métallurgiques ce qui relèverait la valeur de leurs propriétés et permettrait à toute industrie honnête de vivre et de prospérer, avec des tarifs égaux pour tous sans privilèges pour les amis, au détriment des autres . . . Que n'ayant jamais trompé les Luxembourgeois je les priais de dire dans leur canton qu'on devait énergiquement soutenir le gouvernement afin que par l'approbation de la Convention, cette oeuvre patriotique venant de donner une indépendance industrielle au Grand-Duché, serait le complément du traité de Londres qui lui avait donné son indépendance politique.

«En terminant j'ajoutai que certaines personnes n'ayant pas le courage d'attaquer ouvertement le nouveau réseau de chemins de fer portant mon nom, mettaient d'autres en mouvement ; que je les avertissais qu'il me serait fort pénible si ces personnes, exploitant leur bonne foi, faisaient des pétitionnaires des instruments d'intrigue pour faire manquer l'adoption d'une Convention destinée à donner force et appui à toute industrie honnête. . . .»

Cette lettre, dont certains passages sont curieux à cause de leur vue prophétique finit par une prière à l'adresse de Thilges «de faire ce qui dépend de lui pour procurer une petite place au sieur S., ancien receveur de l'enregistrement et des domaines, destitué depuis nombre d'années et errant comme une âme en peine.» La démarche a d'autant plus de poids que le prince dit savoir que S. est en grande partie l'artisan de son propre malheur, mais que cela n'empêche pas qu'il en est cruellement puni.»

Le 19. 1. 1869 le prince Henri a une entrevue avec Edouard Thilges. Une lettre de la veille, expédiée de Walferdange, nous renseigne sur le but de cet entretien :

«Sans vouloir préjuger vos appréciations, je ne saurais vous cacher combien je regrette que le Conseil d'Etat vienne avec une pièce aussi extraordinaire (Projet de loi sur la concession des mines, élaboré par le Conseil d'Etat) après dix mois de réflexion ; pièce diffuse, par laquelle le Conseil d'Etat tâche de concilier les différents intérêts et qui transformée en loi aurait bien positivement l'effet contraire, vu qu'elle contient des parties qui représentent des principes diamétralement opposés les uns aux autres. Le Conseil d'Etat, au lieu de proposer le maintien des principes suivis en France et en Prusse, qui empêchent le gaspillage d'une richesse nationale et qui ont donné dans les dernières années la plus grande impulsion à l'industrie métallurgique, propose le système . . . en opposition formelle avec l'esprit et même avec le texte de la loi de 1810, en y accollant des principes et des propositions des plus injustes qui en pratique seront des plus vexatoires ne donnant aucune stabilité aux industries métallurgiques. Cependant des établissements pareils ont droit à la matière première qu'une sage économie politique doit, il paraît, leur procurer à aussi bon compte que possible.»

A l'encontre de ce que l'on a pu admettre jusqu'ici, nous penchons à croire que l'épineuse question des concessions minières semble avoir gâché le plaisir, d'ailleurs relatif, que Thilges avait pris au pouvoir.